

Objet de la charte multimédia

La présente charte a pour objet de définir les conditions d'utilisation des locaux et des matériels du Cybercentre et des ordinateurs en accès libre, afin d'en garantir le bon fonctionnement. Elle est appliquée à toute personne (dénommée ici « utilisateur »), appelée à utiliser les ressources informatiques de la Médiathèque. Elle complète le Règlement du réseau de lecture publique de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (article 22).

Rôle du Cybercentre

Le Cybercentre a pour mission de réduire les inégalités d'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication. Il propose un accès à Internet, la possibilité de réaliser des travaux de bureautique et d'infographie, ainsi que des ateliers d'initiation non diplômants.

Conditions d'accès

Le Cybercentre est ouvert pendant les horaires d'ouverture de la Médiathèque, sauf pendant les ateliers. Pour accéder à un poste informatique, il faut avoir une carte d'abonnement **à jour** et s'être au préalable enregistré avant la première utilisation.

Par défaut, les sessions ont une durée d'une heure par jour. Au-delà d'une heure d'utilisation et selon la demande, l'animateur multimédia se réserve le droit de libérer le poste. Les utilisateurs ne doivent pas monopoliser les postes et doivent respecter les autres usagers, pour que chacun puisse avoir un accès équitable aux ordinateurs.

L'espace multimédia ne peut recevoir que 10 personnes simultanément. L'animateur multimédia se réserve le droit d'autoriser la présence d'une personne supplémentaire sur un poste (pour la préparation d'un travail en commun, un exposé...), à condition que cela ne dérange pas les autres utilisateurs.

Le responsable se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement.

Règles de comportement

Il est interdit de fumer, de boire ou de manger.

Pour le respect de chacun, il est recommandé de ne pas faire trop de bruit. Pour écouter de la musique, des casques sont mis à disposition.

Tout comportement agressif, violent, déplacé ou perturbant le bon fonctionnement des installations entraînera l'expulsion temporaire ou définitive de la personne concernée.

Chaque utilisateur est responsable de ses actes, propos, messages, etc... et pourra se voir refuser l'accès si son comportement est contraire à la charte.

Responsabilité des utilisateurs

Tout utilisateur est responsable du matériel mis à sa disposition. Il s'engage donc à suivre les règles suivantes :

- Ne pas modifier le fonctionnement normal du réseau (paramétrage des postes, introduction de virus, ...)
- Ne pas modifier ou supprimer des informations ne lui appartenant pas
- Ne pas installer de logiciels par le biais de supports externes (CD-Rom, clé USB,...)

L'utilisateur est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé à la Médiathèque ou à un tiers. Toute détérioration, volontaire ou non, sera sanctionnée par une exclusion temporaire ou définitive. Des poursuites judiciaires pourront être engagées, le cas échéant.

L'utilisateur est également responsable de ses effets et objets personnels.

L'accès à Internet

L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française. Il est donc interdit de se connecter à des sites pornographiques, pédophiles, terroristes, contraires aux bonnes mœurs et à l'ordre public et/ou de nature à porter préjudice à autrui, ainsi que de tenter un acte de piratage ou d'utiliser de manière illicite des informations circulant sur le réseau. Le Cybercentre ayant une mission de service public, il est également interdit d'utiliser les ressources informatiques à des fins politiques, idéologiques... La diffusion de propos diffamatoires ou de fausses informations est prohibée et sera sanctionnée.

Le téléchargement de toute œuvre par des logiciels dits de « Peer to Peer » doit se faire dans le respect de la présente charte.

Le SPAM (envoi groupé de courriels, publicités) est interdit. L'accès et l'utilisation de la messagerie électronique personnelle est possible.

Les impressions se font à titre onéreux :

- 0,10€ pour les copies en noir et blanc
- 0,30€ pour les copies en couleurs.

Responsabilité de la Médiathèque

Le service informatique met en place des filtres restrictifs, afin de limiter l'accès aux sites Internet tel que spécifiés à l'article 6, que ce soit au Cybercentre, à partir des postes en accès libre ou d'une connexion WIFI depuis un ordinateur personnel.

La Médiathèque se dégage de toute responsabilité en cas de connexion de l'utilisateur à des sites dont le contenu tombe sous le coup de la loi.

Le personnel du réseau de lecture publique n'est pas responsable du choix des sites consultés par les mineurs. Il appartient aux parents ou aux représentants légaux de surveiller et le cas échéant de limiter ce choix.

L'utilisateur est seul responsable de sa ou ses boîtes de courriers électroniques. Le Cybercentre n'exerce aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés ou reçus.

Afin de préserver les données personnelles, l'enregistrement de fichiers sur les postes informatiques n'est pas autorisé, et toute donnée ou fichier sera supprimé en fin de journée par les animateurs du Cybercentre. En conséquence, l'usager devra sauvegarder ses informations sur un support personnel (clé USB).

Droit de propriété

Le droit d'auteur protège de la représentation (diffusion) comme de la reproduction toute « œuvre de l'esprit » : textes, images, vidéos, cartes, musiques, logiciels, etc... » L'utilisateur est tenu de respecter les dispositions du code de la propriété intellectuelle, qui protègent ces droits d'auteur. En cas de non respect de ces droits, le Cybercentre se dégage de toute responsabilité.

Application

Tout usager, inscrit ou non, pénétrant dans la bibliothèque et faisant appel à ses services, s'engage à se conformer à la présente charte. Les ordinateurs en libre accès des espaces Adultes et Jeunesse de la Médiathèque sont soumis aux mêmes conditions d'utilisation et règles de fonctionnement que le Cybercentre, ainsi que les connexions WIFI à partir d'un ordinateur personnel.

Ces dispositions pourront s'appliquer aux bibliothèques du réseau de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences qui disposeront d'un espace multimédia.

Acceptation

Les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du Règlement du réseau de lecture publique de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et de la présente charte, et d'en accepter le contenu.

La charte sera affichée dans l'espace du Cybercentre et consultable sur demande.

La Médiathèque se réserve le droit de modifier tout ou partie de la charte s'il s'avère nécessaire.

Document mis à jour le 8 juillet 2015